



Délibération du Conseil Syndical n° 2024-31
Séance du : 19 novembre 2024
À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 22 octobre 2024

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 22

Nbre de voix représentées par pouvoir : 2

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 0

Nbre de voix décomptées : 24

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Objet : Demandes de subventions 2025 auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'animation de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

L'An Deux-Mille-Vingt-quatre le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre. La séance est présidée par Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice. Mme Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés

Délégués titulaires			Délégués suppléants		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	E	DE ROFFIGNAC Françoise	P	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles		GODINEAU Jean-Claude		VILLAIN Stéphane	
CHEDOUTEAU Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick		MAUFFREY Philippe		MISSIOUX Marie-Pierre	
FOUILLET Olivier					
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
DUGUY Jean-Luc	P	POINOT-RIVIERE Annie	E	HAREL Bruno	P
GOGUET Jacques	P	GIRAUD Thierry	P	FERRU Christian	P
VILLENEUVE Alain	P	PERAUD Danièle	P	GICQUEL Roseline	
GIOVANNINI Marie-Claude	P	GIBAULT Claudie		FLOCH-RUJU Valérie	
TACHE Ornella	P	GARNIER Michel	P	LAMARE Rémi	E
MOUTARDE Jean		GOURRAUD Julien	E	PELLETIER Michel	P
LEAUD Jean-Luc	P	EMARD Frédéric	P	ALBRECHT Sylvain	
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
BERTHONNEAU Frédéric	R	BERNARDIN Jocelyne	P	HAYE Jean-Marie	
PETIT Patrick		NIVELLE Jean-Pierre	E	PICARD Marylène	E
BARRE Daniel	P	CACLIN Philippe	R	FOUCHE Jean-Louis	P
NEAU Michel	P	MARTIN Christian	E	GALIGAZON Stéphanie	P
GICQUIAUD Floriane		SABOURIN BENELHADJ Muriel	E	MARTIN François	E
CARO : 1 voix					
BESSAGUET Bruno	P			BURNET Alain	
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BOUTTEAUD Louis	E			BERNARD Micheline	E
CAN : 1 voix					
MOINARD Marcel	E			MARTINS Elmano	
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			POINAS Sylviane	

Pouvoirs

M Frédéric BERTHONNEAU a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALIGAZON

M Philippe CACLIN a donné pouvoir à M Frédéric EMARD

Assistaient également à la réunion

Mme Bénédicte NORMAND – SYMBO

Mme Sandrine CHAUVIN – SYMBO

Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO

M Pascal VOIX – SYMBO

M Florent STAUDT – SYMBO

Mme Céline VIEILLARD – UNIMA

Mme Sidney KREMER – UNIMA

M Olivier BRAYNAS – Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres

Mme Sylvie FONTENY – Département de la Charente-Maritime

Monsieur Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h35. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 22 délégués présents, 2 voix représentées et aucune voix ne prenant pas part au vote, soit 24 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Le conseil syndical était valablement constitué.

La compétence GEMAPI a été intégralement transférée au SYMBO en 2018, à l'échelle du bassin hydrographique de la Boutonne.

L'animation et la mise en œuvre de la mission GEMAPI sont assurées par le SYMBO. 4,25 des équivalents temps plein dédiés à cette mission sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'eau. Il s'agit des 3 Équivalents Temps Pleins des postes de Techniciens Médiateurs Rivières, d'un demi-temps de coordination, et d'un demi ETP administratif.

Le budget prévisionnel éligible aux aides pour l'animation et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'année 2025 est estimé à **337 600 € TTC**. Le plan de financement prévisionnel, selon les conditions d'éligibilité de l'Agence de l'eau XII^{ème} programme d'intervention, s'établit comme suit :

Agence de l'eau Adour Garonne	70%	236 320 €
SYMBO	30%	101 280 €

La part du SYMBO sera couverte par la participation de ses membres statutaires en tant que mission GEMAPI, notamment par la taxe GEMAPI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve l'envoi de demandes d'aides financières pour l'animation et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de la Boutonne, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et tout financeur susceptible de financer cette opération,
- Autorise le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent

Fait et délibéré, les, jour, mois et an susdits,

Le Président,
M. EMARD Frédéric

SYMBO
Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne